UFAP
UNSa Justice

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !



Adjoints administratifs

UNSa Justice
L'action utile !

ÉLECTIONS Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

Statut et missions

Les adjoints administratifs constituent un corps de catégorie C régi par le **décret n° 2006 1760 du 23 décembre 2006.** Le corps comprend trois grades :

- **Adjoint administratif de 1re classe (C1),**
- **Adjoint administratif principal de 2e classe (C2),**
- **Adjoint administratif principal de 1re classe (C3).**

Les adjoints administratifs assurent des missions d'accueil, de gestion administrative courante, de suivi de dossiers, de saisie et de mise en forme, de logistique et d'organisation des services. Dans les établissements pénitentiaires, DISP, SPIP, ENAP et services centraux, ils sont au cœur de la continuité du fonctionnement administratif, souvent dans des environnements sous tension, avec des charges de travail supérieures aux référentiels théoriques.

L'UFAP UNSa Justice demande une reconnaissance statutaire réelle des missions exercées, une clarification nationale des fiches de poste et une valorisation des responsabilités assumées par les adjoints administratifs dans les services pénitentiaires. Les AA doivent être reconnus comme des acteurs essentiels du fonctionnement de la DGAP.









I. Avancement et mobilité

L'avancement des adjoints administratifs est régi par les lignes directrices de gestion. Le passage d'un grade à l'autre repose sur l'ancienneté, la valeur professionnelle et les trajectoires LDG (courte, médiane, longue), qui influencent directement les chances d'évolution.

La mobilité est encadrée par la note RIFSEEP du 23 juillet 2026. **Elle prévoit des revalorisations forfaitaires de l'IFSE, appelées « tickets de mobilité »,** attribuées en cas de changement de fonctions ou de groupe RIFSEEP. Ces tickets sont définis par périmètre et visent à accompagner les parcours professionnels diversifiés.

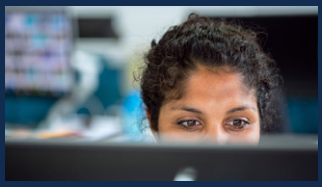
L'UFAP UNSa Justice exige une transparence totale dans l'application des LDG, une augmentation des ratios pro/pro, un plan de requalification pluriannuel de C en B, et une harmonisation nationale des pratiques d'avancement et de promotion. Concernant la mobilité, nous demandons une application stricte des tickets de mobilité, une égalité de traitement entre DISP et la fin des mobilités forcées déguisées en réorganisations internes.

II. Régime indemnitaire : IFSE, CIA et PSS

Le régime indemnitaire des adjoints administratifs repose sur le RIFSEEP, composé de l'IFSE et du CIA. L'IFSE valorise les responsabilités, les sujétions et l'expertise. Elle est fixée entre un socle indemnitaire et un plafond réglementaire, dépendant du groupe de fonctions RIFSEEP et du périmètre d'affectation. L'IFSE fait l'objet d'un réexamen obligatoire en cas de changement de fonctions, de promotion ou au moins tous les quatre ans.

Le CIA reconnaît l'engagement professionnel et la manière de servir. Il est versé annuellement. La note RIFSEEP prévoit le cumul du RIFSEEP avec la prime de sujétions spéciales (PSS) attribuée aux personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. Pour les AA, un abattement de l'IFSE est appliqué aux agents percevant la PSS, entraînant une perte financière injustifiée.







L'UFAP UNSa Justice demande la suppression immédiate de l'abattement IFSE lié à la PSS, une harmonisation nationale des montants IFSE, un déplafonnement du CIA, une révision de la cartographie RIFSEEP, la création d'une prime de fidélisation pour les postes les plus sensibles et la revalorisation du taux de la PSS à 28,5 %. Nous revendiquons également un forfait de revalorisation de l'IFSE en cas de changement de corps, afin d'éviter qu'une promotion se traduise par une baisse de rémunération. Une honte en termes d'évolution de carrière !

III. Organisation des services et gestion des effectifs

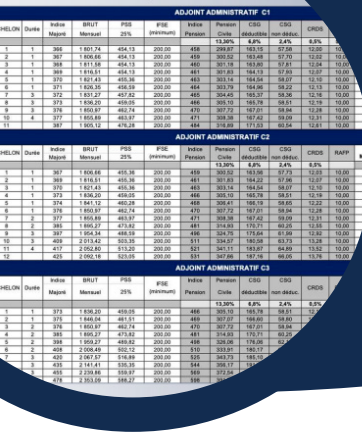
Les adjoints administratifs sont confrontés à des sous effectifs chroniques, des organigrammes obsolètes et des charges de travail disproportionnées. L'absence de cartographie nationale des postes empêche toute gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'UFAP UNSa Justice demande une cartographie nationale exhaustive des postes d'adjoints administratifs, couvrant l'ensemble des DISP, établissements pénitentiaires, SPIP, ENAP et services.
Nous revendiquons des organigrammes de référence opposables, régulièrement actualisés, permettant de dimensionner correctement les équipes.
Nous exigeons le comblement immédiat des vacances de postes et une politique de recrutement planifiée et transparente, afin de mettre fin aux renforts permanents et à la polyvalence excessive.

IV. Conditions de travail, formation et reconnaissance professionnelle

Les adjoints administratifs assurent la continuité du service public dans des conditions souvent très tendues.
La formation initiale ou d'adaptation à l'emploi est trop souvent absente ou insuffisante. Les heures supplémentaires sont fréquemment écrêtées, en violation du principe de réalité du temps de travail et du droit à compensation.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en place systématique d'une formation d'adaptation à l'emploi lors de toute prise de poste ou mobilité, le recours aux formateurs internes


ADJOINT ADMINISTRATIF C1

ECHELON	Durée	Indice Majoré	BRUT Mensuel	PSS 25%	IFSE (minimum)	Indice Pension	Pension Civile	CSG déductible	CSG non déduc.	CRDS
							13,30%	6,8%	2,4%	0,5%
1	1	366	1 801,74	454,13	200,00	458	299,97	163,15	57,58	12,00
2	1	367	1 806,66	454,13	200,00	459	300,52	163,48	57,70	12,02
3	1	368	1 811,58	454,13	200,00	460	301,18	163,80	57,81	12,04
4	1	369	1 816,51	454,13	200,00	461	301,83	164,13	57,93	12,07
5	1	371	1 821,43	455,36	200,00	463	303,14	164,84	58,07	12,10
6	1	371	1 826,35	456,59	200,00	464	303,79	164,86	58,22	12,13
7	3	372	1 831,27	457,82	200,00	465	304,45	165,37	58,36	12,16
8	3	373	1 836,20	459,05	200,00	466	305,10	165,78	58,51	12,19
9	3	376	1 850,97	462,74	200,00	470	307,72	167,01	58,94	12,28
10	4	377	1 855,89	463,97	200,00	471	308,38	167,42	59,09	12,31
11		387	1 905,12	476,28	200,00	484	314,89	171,03	60,54	12,61

ADJOINT ADMINISTRATIF C2

ECHELON	Durée	Indice Majoré	BRUT Mensuel	PSS 25%	IFSE (minimum)	Indice Pension	Pension Civile	CSG déductible	CSG non déduc.	CRDS	RAFP
							13,30%	6,8%	2,4%	0,5%	
1	1	367	1 806,66	455,36	200,00	459	300,52	163,06	57,73	12,03	10,00
2	1	369	1 816,51	455,36	200,00	461	301,83	164,22	57,96	12,07	10,00
3	1	370	1 821,43	455,36	200,00	463	303,14	164,84	58,07	12,10	10,00
4	1	373	1 836,20	459,05	200,00	466	305,10	165,78	58,51	12,19	10,00
5	1	374	1 841,12	460,28	200,00	468	306,41	166,19	58,65	12,22	10,00
6	1	376	1 850,97	462,74	200,00	470	307,72	167,01	58,94	12,28	10,00
7	2	377	1 855,89	463,97	200,00	471	308,38	167,42	59,09	12,31	10,00
8	2	385	1 895,27	473,82	200,00	481	314,93	170,71	60,25	12,55	10,00
9	3	397	1 954,34	488,59	200,00	496	324,75	175,64	61,99	12,92	10,00
10	3	409	2 013,42	503,35	200,00	511	334,57	180,58	63,73	13,28	10,00
11	4	417	2 052,80	513,20	200,00	521	341,11	183,87	64,89	13,52	10,00
12		425	2 092,18	523,05	200,00	531	347,66	187,16	66,05	13,76	10,00

ADJOINT ADMINISTRATIF C3

ECHELON	Durée	Indice Majoré	BRUT Mensuel	PSS 25%	IFSE (minimum)	Indice Pension	Pension Civile	CSG déductible	CSG non déduc.	CRDS
							13,30%	6,8%	2,4%	0,5%
1	1	373	1 836,20	459,05	200,00	466	305,10	165,78	58,51	12,19
2	1	375	1 846,04	461,51	200,00	469	307,07	166,60	58,80	12,25
3	2	376	1 850,97	462,74	200,00	470	307,72	167,01	58,94	12,28
4	2	385	1 895,27	473,82	200,00	481	314,93	170,71	60,25	12,55
5	2	398	1 959,27	489,82	200,00	498	326,06	176,06	62,14	12,94
6	2	408	2 008,49	502,12	200,00	510	333,91	180,17	63,60	13,25
7	3	420	2 067,57	516,89	200,00	525	343,73	185,10	65,34	13,61
8	3	435	2 141,41	535,35	200,00	544	356,17	191,34	67,55	14,07
9	3	455	2 239,86	559,97	200,00	569	372,52	199,56	70,45	14,68
10	3	479	2 353,09	588,27	200,00	598	391,39	209,03	73,80	15,38

occasionnels (FIO) et l'instauration d'une réelle Période de Préparation au Reclassement (PPR) dans les cas de reclassement professionnel.

Nous demandons la fin immédiate de l'écrêtage, la compensation intégrale ou le paiement des heures supplémentaires, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une vraie politique de prévention des risques psychosociaux. Il s'agit là d'une obligation légale qui s'impose à l'administration employeur.


SPECIMEN — DOCUMENT FICTIF

BULLETIN DE SALAIRE

Période : Septembre 2026

NET À PAYER 2 223,00 €



V. Grilles indiciaires des adjoints administratifs

Un effondrement structurel du pouvoir d'achat

Entre le 1er janvier et le 1er juin 2026, avec +2,41 % d'inflation, 5 nouveaux échelons du grade C1, 4 du grade C2 et 3 du grade C3 sont passés en dessous du SMIC.
Ce déclassement salarial complet en entrée de carrière est une véritable honte pour la fonction publique.

Il faut désormais 19 ans pour qu'un adjoint administratif C1 atteigne un échelon dont le traitement indiciaire dépasse le SMIC… de seulement **38,10 € bruts.**

La montée en grade ne protège plus de la dévalorisation salariale : les grilles sont écrasées, compactées, déstructurées, et ne jouent plus aucun rôle de reconnaissance de l'expérience.







Grille C1 des adjoints administratifs

Échelon	IM	Traitement brut	Écart SMIC 01/06/2026
1	366	1 801,74 €	–65,28 €
2	367	1 806,66 €	–60,36 €
3	368	1 811,58 €	–55,44 €
4	369	1 816,51 €	–50,51 €
5	370	1 821,43 €	–45,59 €
6	371	1 826,35 €	–40,67 €
7	372	1 831,27 €	–35,75 €
8	373	1 836,20 €	–30,82 €
9	376	1 850,97 €	–16,05 €
10	377	1 855,89 €	–11,13 €
11	387	1 905,12 €	+38,10 €

Grille C2 des adjoints administratifs

Échelon	IM	Traitement brut	Écart SMIC 01/06/2026
1	367	1 806,66 €	–60,36 €
2	369	1 816,51 €	–50,51 €
3	370	1 821,43 €	–45,59 €
4	373	1 836,20 €	–30,82 €
5	374	1 841,12 €	–25,90 €
6	376	1 850,97 €	–16,05 €
7	377	1 855,89 €	–11,13 €
8	385	1 895,27 €	+28,25 €
9	397	1 954,34 €	+87,32 €
10	409	2 013,42 €	+146,40 €
11	417	2 052,80 €	+185,78 €
12	425	2 092,18 €	+225,16 €







Grille C3 des adjoints administratifs

Échelon	IM	Traitement brut	Écart SMIC 01/06/2026
1	373	1 836,20 €	–30,82 €
2	375	1 846,05 €	–20,97 €
3	376	1 850,97 €	–16,05 €
4	385	1 895,27 €	+28,25 €
5	398	1 959,27 €	+92,25 €
6	408	2 008,50 €	+141,48 €
7	420	2 067,57 €	+200,55 €
8	435	2 141,41 €	+274,39 €
9	455	2 239,87 €	+372,85 €
10	478	2 353,09 €	+486,07 €

Ce tassement massif détruit la progression de carrière, aligne les agents expérimentés sur les débutants et efface toute reconnaissance de l'ancienneté.
Le troisième grade, censé offrir une valorisation salariale, est lui aussi écrasé par l'inflation : la montée en grade ne protège plus de la dévalorisation.

L'UFAP UNSa Justice revendique la refonte complète des grilles indiciaires, la revalorisation du point d'indice, son indexation à l'inflation et la fin de l'indemnité différentielle comme outil de camouflage du déclassement salarial.







VI. Conclusion

Les adjoints administratifs, éternels oubliés par l'administration, sont un maillon essentiel pour assurer le fonctionnement de la DGAP. Ils assurent la gestion, la continuité administrative et la stabilité des services. Leur rôle est indispensable, leur expertise incontestable, leur engagement constant.

L'UFAP UNSa Justice porte un projet clair : une reconnaissance statutaire réelle, un régime indemnitaire équitable, des conditions de travail dignes, une mobilité transparente et des perspectives de carrière réellement valorisantes.

L'UFAP UNSa Justice, la voix de tous les personnels

Pour une carrière juste, cohérente et respectueuse du travail et des missions exercées par les adjoints administratifs : **l'UFAP UNSa Justice reste votre voix, votre soutien, votre syndicat.**

Avec l'UFAP UNSa Justice, faisons reconnaître le travail accompli quotidiennement sur le terrain, notre technicité et l'accroissement de nos responsabilités ! Ensemble, exigeons des grilles indiciaires décentes, de réelles perspectives d'évolution de carrière et des conditions de travail dignes, pour garantir une reconnaissance à la hauteur de notre investissement professionnel au service de l'administration pénitentiaire

Faites le choix d'un syndicat engagé à vos côtés au quotidien.
Du 3 au 10 décembre 2026,
je vote UFAP UNSa Justice !

UFAP
UNSa Justice

Crédits photos : UFAP UNSa Justice/Pixabay

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !